

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

SOMMAIRE

PREAMBULE :	3
1. BUDGET PRINCIPAL 2025	4
1.1 Section de fonctionnement	4
1.1.1 Dépenses de la section de fonctionnement	4
1.1.2 Recettes de la section de fonctionnement	7
1.2 Section d'investissement	10
1.2.1 Dépenses de la section d'investissement	10
1.2.2 Recettes de la section d'investissement	11
2. SITUATION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)	12
3. BUDGETS ANNEXES	13
3.1 SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	13
3.1.1 Section de fonctionnement	14
3.1.2 Section d'investissement	14
3.2 PEPINIERE D'ENTREPRISES	15
3.2.1 Section de fonctionnement	15
3.2.2 Section d'investissement	16

PREAMBULE :

Conformément à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles est annexée au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les principaux enjeux.

La présente note répond à cette obligation réglementaire. Elle sera mise à disposition et téléchargeable sur le [site internet de Cœur de Nacre](#).

Le compte financier unique¹ (CFU) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice budgétaire. Il permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Présenté selon une structure identique à celle du budget, il facilite la comparaison entre les prévisions et les résultats constatés et met en évidence les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique se compose de deux sections distinctes :

la section de fonctionnement, qui retrace les dépenses et recettes liées à la gestion courante des services et activités communautaires ;

la section d'investissement, qui concerne les opérations d'équipement et les projets structurants, qu'ils soient annuels ou pluriannuels.

À la différence du budget primitif, qui doit être voté en équilibre pour chaque section, le compte financier unique reflète les opérations réellement exécutées et peut ainsi faire apparaître des écarts entre les recettes et les dépenses.

Cet outil comptable permet de suivre précisément l'exécution budgétaire, de contrôler la consommation des crédits votés et de garantir le respect des autorisations budgétaires accordées par l'assemblée délibérante. Il contribue également à déterminer le résultat de l'exercice.

Le CFU constitue enfin l'arrêté définitif des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, laquelle intervient au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées

¹ Le CFU se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public à compter de l'exercice 2025.

1. BUDGET PRINCIPAL 2025

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître le résultat global suivant :

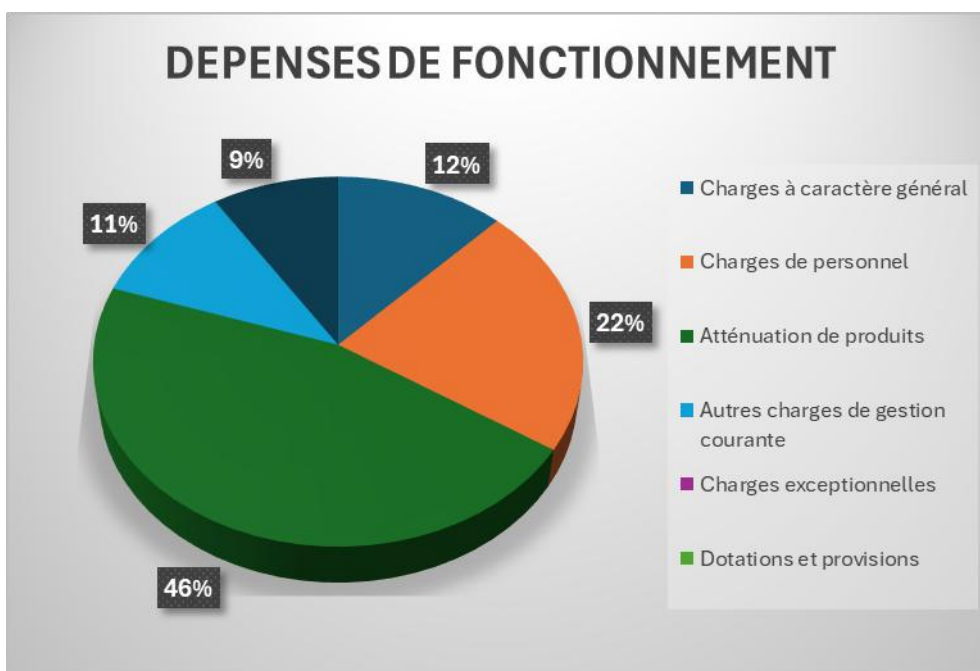
		Dépenses	Recettes	Excédent/ Déficit
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	10 984 008,14 €	12 559 586,92 €	+ 1 575 578,78 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2025)	- €	- €	- €
	Résultats 2025	10 984 008,14 €	12 559 586,92 €	+1 575 578,78 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	4 510 218,83 €	5 108 289,82 €	+ 598 070,99 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2025)	558 361,81 €	-	- 558 361,81 €
	Résultats 2025	5 068 580,64 €	5 108 289,82 €	+ 39 709,18 €
Total		16 052 588,78 €	17 667 876,74 €	+ 1 615 287,96 €
Restes à réaliser 2025	Investissement	1 848 492,78 €	874 832,14 €	- 973 660,64 €
Résultats cumulés 2025 (y compris RAR)		17 901 081,56 €	18 542 708,88 €	+ 641 627,32 €
Résultat de fonctionnement à affecter sur le budget 2026 (en investissement au 1068 ou en fonctionnement au 002)				+ 1 575 578,78 €

1.1 Section de fonctionnement

1.1.1 Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 984 008,14 € et se répartissent de la façon suivante :

- Dépenses réelles : 9 988 410,27 €
- Dépenses d'ordre : 995 597,87 €



DEPENSES		
CHAPITRES	CA 2024	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	1 071 962,92 €	1 334 301,47 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 210 160,93 €	2 396 615,11 €
014 - Atténuation de produits	4 819 362,00 €	5 020 228,45 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 000 824,11 €	1 174 214,53 €
66 - Charges financières	69 422,22 €	61 502,22 €
67 - Charges spécifiques	69 039,00 €	820,55 €
68 - Dotations et provisions	1 356,00 €	727,94 €
TOTAL DEPENSES REELLES	10 242 127,18 €	9 988 410,27 €
042 - Dotations aux amortissements	807 349,80 €	995 597,87 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	807 349,80 €	995 597,87 €
TOTAL DEPENSES REELLES ET ORDRE	11 049 476,98 €	10 984 008,14 €

Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 1 334 301,47 €.

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des équipements et services communautaires : eau, électricité, téléphone, chauffage, fournitures administratives, les fournitures et les travaux d'entretien des bâtiments, les contrats d'assurance et de maintenance...

Ce chapitre intègre également les achats de spectacle pour la saison culturelle du Centre culturel C³ Le Cube, ainsi que les prestations de service (conseil juridique, espace France Rénov', gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage...).

Chapitre 012 : Les charges de personnel s'établissent à 2 396 615,11 €

La communauté de communes Cœur de Nacre poursuit le renforcement de ses ressources humaines pour assurer l'exercice de ses compétences confiées et conduire les projets de développement.

Chapitre 014 : Les atténuations de produit s'élèvent à 5 020 228,45 €

Ce chapitre est composé notamment de :

- L'attribution de compensation versée aux Communes : 2 392 533,00 €.

L'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et Cœur de Nacre (EPCI à fiscalité professionnelle unique). Elle assure la neutralité budgétaire des transferts de charge et de compétences entre l'intercommunalité et les communes membres. Elle est révisée à l'occasion de nouveaux transferts de compétence.

- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 1 741 758,00 €.

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation neutralisant l'impact de la réforme de la taxe professionnelle mise en œuvre depuis 2011. Son montant est figé.

- Le Fonds de péréquation individuelle des ressources (FPIC) : 109 329 €.

Le FPIC prélève une partie des ressources de certaines intercommunalités (dont Cœur de Nacre) et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courantes s'établissent à 1 174 214,53 €

Ce chapitre retrace notamment les dépenses afférentes ci-dessous :

- Participation à l'office de tourisme intercommunal (versement taxe de séjour)
- La contribution au fonctionnement du centre aquatique *Aquanacre*
- La subvention versée pour équilibrer le budget annexe de la pépinière d'entreprises
- Subventions aux associations dans le cadre de compétences déléguées (prévention spécialisée, relais petite enfance ou pour la participation à des projets ou événements à vocation intercommunale)
- Contributions aux organismes intercommunaux (Caen Normandie Métropole, Aucame...)
- Versement des indemnités, cotisations et formations des élus.

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 61 502,22 €

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Les charges spécifiques s'établissent à 820,55 €

Ce chapitre concerne les titres annulés relatifs à la taxe de séjour.

Chapitre 68 : Les dotations et provisions s'établissent à 727,94 €

Les dépenses concernent les créances irrécouvrables et les admissions en non-valeur.

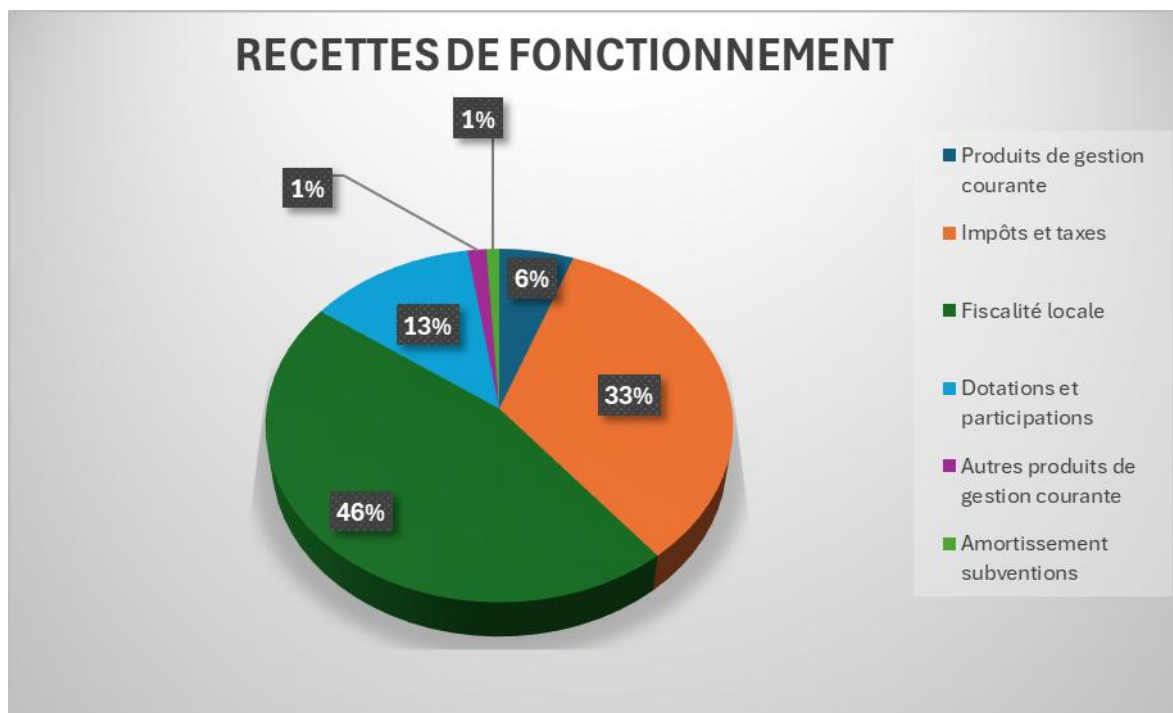
Chapitre 042 : Les opérations d'ordre budgétaire s'établissent à 995 597,87 €

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements.

1.1.2 Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 559 586,92 € et se répartissent de la façon suivante :

- Recettes réelles : 12 437 189,47 €
- Recettes d'ordre : 122 397,45 €



RECETTES		
CHAPITRES	CA 2024	CFU 2025
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	510 729,00 €	0,00 €
013 - Atténuations de charges	57 710,50 €	14 218,27 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	772 575,15 €	707 962,45 €
73 - Impôts et taxes	4 171 716,00 €	4 196 664,00 €
731 - Fiscalité locale	5 736 657,93 €	5 732 809,68 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 545 523,77 €	1 583 060,61 €
75 - Autres produits de gestion courante	486 805,89 €	177 598,85 €
77 - Produits spécifiques	9 510,01 €	24 875,61 €
TOTAL RECETTES REELLES	13 291 228,25 €	12 437 189,47 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 101,00 €	122 397,45 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	117 101,00 €	122 397,45 €
TOTAL RECETTES REELLES ET ORDRE	13 408 329,25 €	12 559 586,92 €

Chapitre 002 : Le résultat de fonctionnement reporté s'établit à 0 €. La totalité de l'excédent 2024 a été affecté en section d'investissement au chapitre 1068.

Chapitre 013 : Les atténuations de charges s'établissent à 14 218,27 €.

Elles correspondent essentiellement aux remboursements divers sur salaires à l'EPCI (indemnités journalières liées arrêts maladies).

Chapitre 70 : Les produits des services s'élèvent à 707 962,45 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses dont les ressources principales sont :

- Les paiements des usagers de l'école de musique pour l'année 2025 : 112 646 €
et les spectateurs de la saison culturelle du Centre culturel C³Le Cube de 2025 : 71 035 €
soit 183 681 €
- Le remboursement des frais de personnel rattachés aux budgets annexes collecte et traitement des déchets, pépinière d'entreprises, syndicat d'assainissement et OTI : 456 760 €
- Les recettes de l'aire de grand passage des gens du voyage : 2 510 €
- La redevance annuelle d'occupation et d'utilisation d'Aquanacre : 65 000 €

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 4 196 664,00 €

Les recettes sont détaillées ci-dessous :

Impôt / Taxes	Taux	Recettes 2024	Recettes 2025
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	Fraction nat.	4 126 675,00 €	4 151 623,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	Fraction nat.	<i>Intégrée dans la fraction TVA</i>	<i>Intégrée dans la fraction TVA</i>
Attributions de compensation		45 041,00 €	45 041,00 €
Total		4 171 716,00 €	4 196 664,00 €

Chapitre 731 : La fiscalité locale s'établit à 5 732 809,68 €

Les recettes sont détaillées ci-dessous :

Impôt / Taxes	Taux 2025	Recettes 2024	Recettes 2025
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,19 %	1 305 782,00 €	1 346 736,00 €
Taxe d'habitation Résidences secondaires	8,23 %	1 408 847,00 €	1 320 709,00 €
Taxe foncière propriétés bâties	2,42 %	933 960,00 €	958 338,00 €
Taxe de séjour	Tarifs votés annuellement	842 414,93 €	900 446,68 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1,20 (Coef.)	526 644,00 €	503 125,00 €
Taxe gestion des milieux aquatiques	Produit	298 348,00 €	328 037,00 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	-	110 050,00 €	117 152,00 €
Taxe Additionnelle sur les Propriétés Non Bâties	-	126 467,00 €	131 215,00 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	3,82 %	36 351,00 €	34 345,00 €
Autres contributions directes	-	141 412,00 €	61 039,00 €
Taxe sur les friches commerciales			25 385,00 €
Rôles supplémentaires		6 382,00 €	6 282,00 €
Total		5 736 657,93 €	5 732 809,68 €

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 1 583 060,61 €

Les principales recettes concernent principalement les versements de l'Etat :

- Dotation d'intercommunalité :	596 574 €
- Dotations de compensation des EPCI :	340 682 €
- FCTVA :	3 343 €
- Autres participations :	40 974 €
- CVAE et CFE :	321 062 €
- Compensation exonérations taxe foncière :	6 992 €
- Compensation exonérations taxe d'habitation :	3 518 €
- Fonds de péréquation de la taxe professionnelle :	16 454 €
- Dotation GEMAPI :	68 903 €

Et des participations et subventions de fonctionnement des partenaires institutionnels : 184 558 €

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à 177 598,85 €

Ce chapitre comprend :

- La prise en charge des titres restaurants à hauteur de 25 031 € pour les agents
- Les revenus des immeubles : 102 135 € (dont le loyer et charges annexes du bail BATIMETAL pour un montant de 94 447 €)
- Les subventions de fonctionnement pour les spectacles du centre culturel Le Cube : 23 204 €

Chapitre 77 : Les produits spécifiques s'élèvent à 24 875,61 €

Ce chapitre concerne notamment des remboursements divers : les cessions des vélos à assistance électrique (VAE), des annulations de mandats sur exercices antérieurs et des dégrèvements de l'impôt foncier.

Chapitre 042 : Ce chapitre concerne des opérations d'ordre budgétaire pour 122 397,45 €

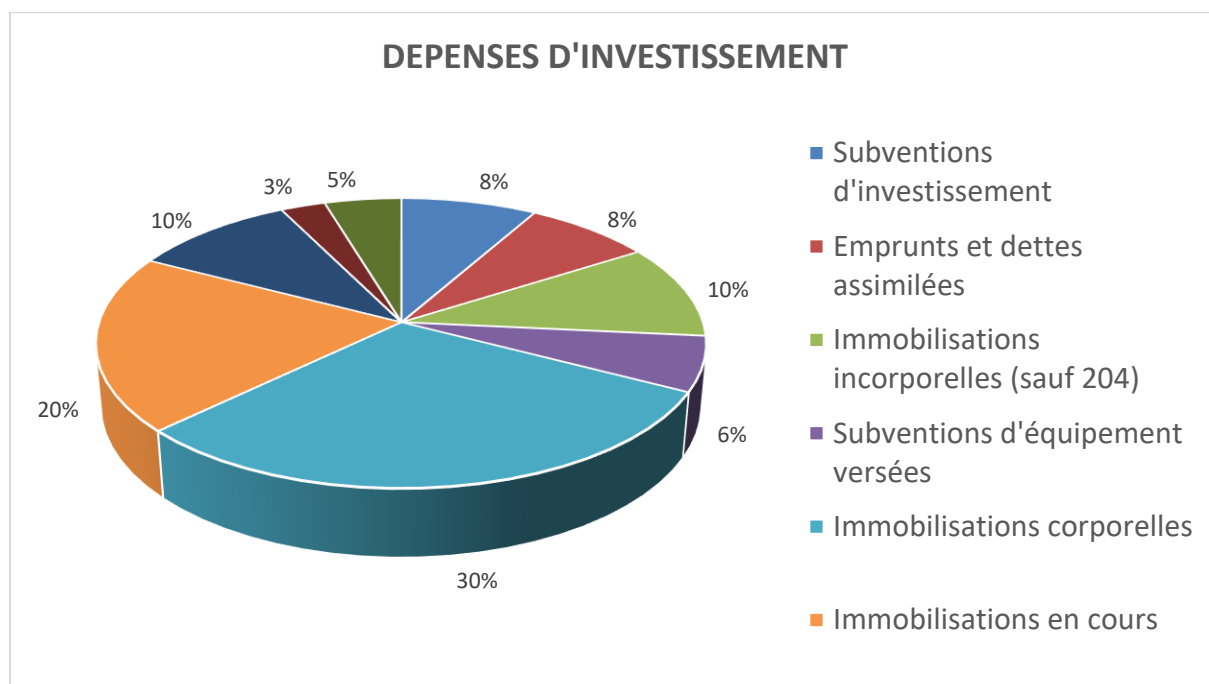
Il s'agit des écritures de reprises de subventions d'investissement qui sont constatées annuellement et qui s'effectuent sur la même durée et le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquise.

1.2 Section d'investissement

1.2.1 Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent 5 068 580,64 € et se répartissent de la façon suivante :

- Dépenses réelles : 4 735 595,49 €
- Dépenses d'ordre : 332 985,15 €



CHAPITRES	CA 2024	CFU 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	815 180,95 €	558 361,81 €
13 – Subventions d'investissement	- €	372 870,84 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	350 000,00 €	350 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	351 051,64 €	472 535,31 €
204 - Subventions d'équipement versées	332 800,00 €	275 821,00 €
21 - Immobilisations corporelles	875 836,68 €	1 364 434,67 €
23 - Immobilisations en cours	57 875,42 €	891 571,86 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	184 500,00 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	620 813,60 €	450 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 588 058,29 €	4 735 595,49 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 101,00 €	122 397,45 €
041 – Opérations patrimoniales	- €	210 587,70 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	117 101,00 €	332 985,15 €
TOTAL DEPENSES REELLES ET ORDRE	3 705 159,29 €	5 068 580,64 €

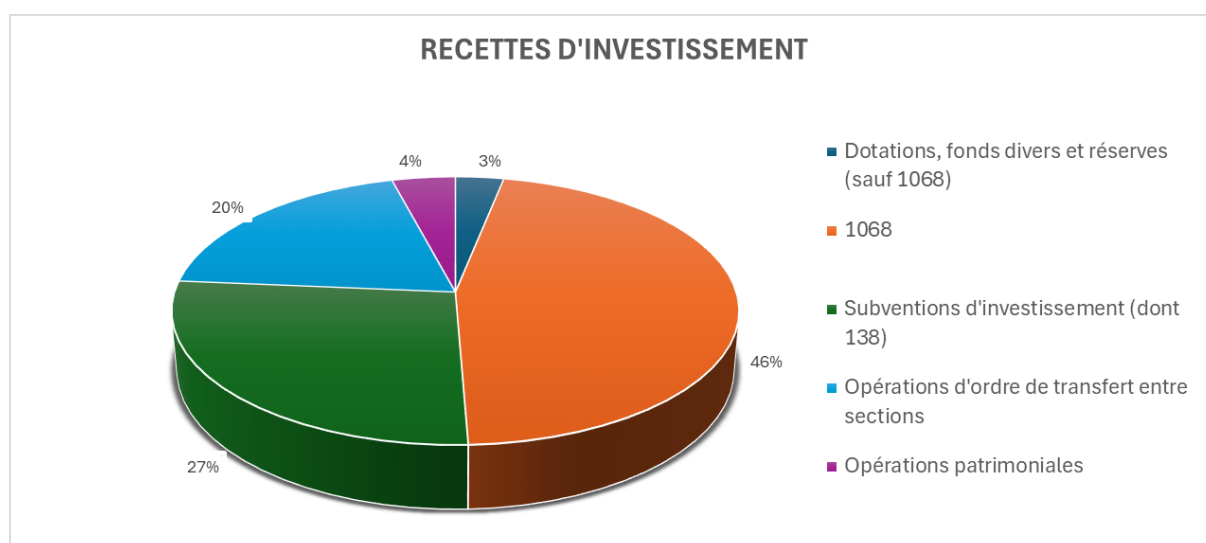
Les principaux investissements réalisés en 2025 sont :

- Aménagement de l'aire des mobilités C2N :	1 004 553,78 €
- Fonds de concours versés aux Communes en 2025 :	264 821,00 €
- Travaux de défense contre la mer :	201 882,06 €
- Aménagement voiries cyclables :	246 904,17 €
- Projet médiathèque et du siège communautaire (Maîtrise d'œuvre) :	162 719,39 €
- Extension salle de fitness Aquanacre (Maîtrise d'œuvre) :	38 334,51 €
- Déploiement du système de gestion informatique des bibliothèques :	26 673,00 €

1.2.2 Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à 5 108 289,82 €

- 3 902 104,25 € en recettes réelles
- 1 206 185,57 € en recettes d'ordre.



CHAPITRES	CA 2024	CFU 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
10 - Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	70 921,88 €	160 182,96 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 388 164,70 €	2 358 852,27 €
13 - Subventions d'investissement	860 361,10 €	1 376 914,43 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	2 779,59 €
20 – Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 – Immobilisations corporelles	- €	3 375,00 €
23 – Immobilisations en cours	- €	- €
27 - Autres immobilisations financières	20 000,00 €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	2 339 447,68 €	3 902 104,25 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	807 349,80 €	995 597,87 €
041 – Opérations patrimoniales	- €	210 587,70 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	807 349,80 €	1 206 185,57 €
TOTAL RECETTES REELLES ET ORDRE	3 146 797,48 €	5 108 289,82 €

2. SITUATION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)

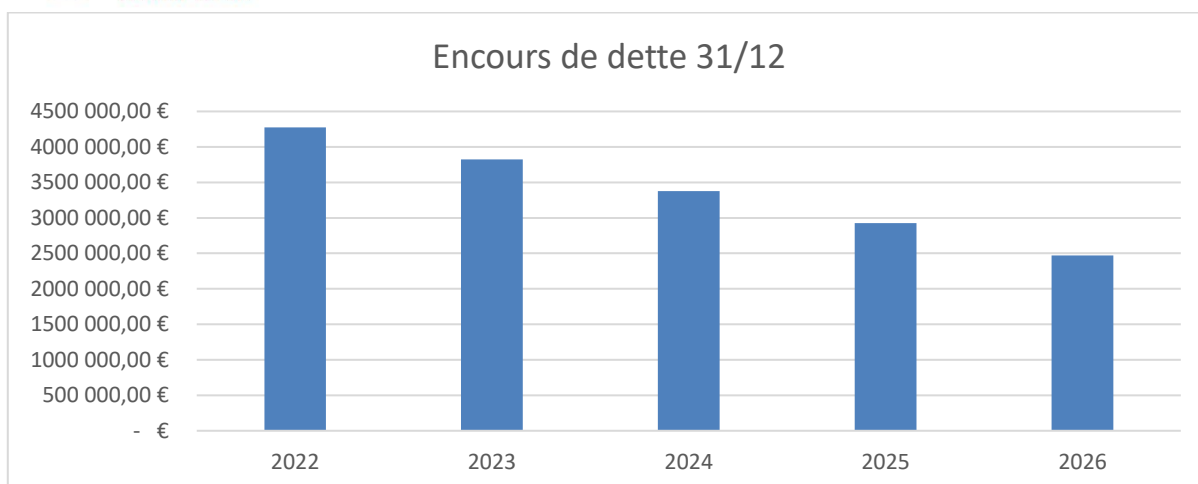
En 2025, Cœur de Nacre a remboursé 450 000,00 € en capital et 64 063 € en intérêts :

Annuité d'emprunt 2025	Capital	Intérêts	Total
Centre aquatique	200 000,00 €	36 382,50 €	236 382,50 €
Collecte des déchets	100 000,00 €	1968,76 €	101 968,76 €
Centre culturel	100 000,00 €	16 490,00 €	116 490,00 €
Voirie / GEMAPI 2019	50 000,00 €	9 222,50 €	59 222,50 €
Total	450 000,00 €	64 063,76 €	514 063,76 €

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.925 M €.

Objet	Encours 31/12/2025	Taux fixe	Date initiale	Date de fin	Prêteur
Centre aquatique	1 050 000 €	2,97 %	2011	2031	Caisse d'épargne
Collecte des déchets	50 000 €	1,75 %	2016	2026	Caisse d'épargne
Centre culturel	1 125 000 €	1,36 %	2017	2037	Crédit agricole
Voirie / GEMAPI 2019	700 000 €	1,24 %	2019	2040	Banque Postale
Total	2 925 000 €				

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt Contracté	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêt de la dette	91 324,00 €	85 154,00 €	73 734,00 €	64 063,00 €	54 503,00 €
Capital Remboursé	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	400 000,00 €
Annuité	541 324,00 €	535 154,00 €	523 734,00 €	514 063,00 €	454 503,13 €
Encours de dette	4 275 000,00	3 825 000,00	3 375 000,00 €	2 925 000,00	2 470 496,87
		-11 %	-12 %	-13 %	-16 %



Un nouvel emprunt pour le budget annexe « collecte et traitement des déchets » a été contracté en 2025 mais le remboursement du capital n'interviendra qu'en 2026 (montant du prêt : 500 000 € au taux de 2,93 % sur 5 ans).

3. BUDGETS ANNEXES

3.1 SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître le résultat global suivant :

		Dépenses	Recettes	Excédent/ Déficit
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	4 007 284,52 €	4 145 002,30 €	+ 137 717,78 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2025)	- €	416 443,45 €	+ 416 443,45 €
	Résultats 2025	4 007 284,52 €	4 561 445,75 €	+ 554 161,23 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	767 421,04 €	920 455,05 €	+ 153 034,01 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2025)	50 173,06 €	- €	- 50 173,06 €
	Résultats 2025	817 594,10 €	920 455,05 €	+ 102 860,95 €
Total		4 824 878,62 €	5 481 900,80 €	+ 657 022,18 €
Restes à réaliser 2025	Investissement	- €	- €	- €
Résultats cumulés 2025 (y compris RAR)		4 824 878,62 €	5 481 900,80 €	+ 657 022,18 €
Résultat de fonctionnement à affecter sur le budget 2026 (en investissement au 1068 ou en fonctionnement au 002)				+ 554 161,23 €

3.1.1 Section de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- La collecte des ordures ménagères (porte-à-porte et apport volontaire) :	941 410 €
- La collecte multi-matériaux (sacs jaunes et apport volontaire) :	765 478 €
- L'incinération des déchets :	605 129 €
- Les prestations de service (hors personnel) :	885 137 €

Le service est essentiellement financé en recettes de fonctionnement par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 3 808 477 € (dont 772 325 € pour la part incitative soit 20 % du montant total)	
- Contributions éco-organisme :	58 892 €
- Apports des professionnels en déchèterie :	47 178 €
- La redevance des campings :	64 751 €
- Le reversement du SYVEDAC (Valorisation tri) :	138 539 €
- Rôle supplémentaire :	1 964 €

La communauté de communes Cœur de Nacre a institué une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'ajoutant à la part fixe afin d'encourager la réduction et le tri des déchets. Cette part incitative tient compte de la quantité des déchets produits.

Depuis 2022, le taux de TEOM pour la part fixe est de **7,50 %** pour les 12 communes.

Aussi, en complément de la part fixe, les contribuables ont payé en 2025 la part incitative calculée en fonction du nombre de sorties du bac d'ordures ménagères (Levées) et/ou de l'utilisation du badge en apport volontaire comptabilisé au cours de l'année 2024 selon les tarifs ci-dessous :

Pré-collecte	Tarif par levée proportionnel au volume du bac : 0,0175 € / Litre
Dépôt en apport volontaire (badge) 50 L	0,88 €
Bac 120 L	2,10 €
Bac 240 L	4,20 €
Bac 360 L (Professionnels, habitat collectif)	6,30 €
Bac 660 L (Professionnels, habitat collectif)	11,55 €

3.1.2 Section d'investissement

Les principales dépenses réelles d'investissement concernaient le remboursement du capital de l'emprunt (100 000 €), l'installation de colonnes enterrées dans le quartier des Hauts-Près à Douvres-la-Délivrande (59 277€) et dans le parc Saint-Ursin à Courseulles-sur-Mer (27 745 €) ainsi que les travaux de réaménagement et d'optimisation des déchèteries C2N à hauteur de 518 071 €.

En recettes réelles d'investissement, Cœur de Nacre a perçu le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 98 489 € et le capital versé du prêt contracté en 2025 à hauteur de 500 000€.

3.2 PEPINIERE D'ENTREPRISES

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître le résultat global suivant :

		Dépenses	Recettes	Excédent/ Déficit
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	151 497,27 €	188 261,79 €	+ 36 764,52 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2025)	- €	13 511,37 €	+ 13 511,37 €
	Résultats 2025	151 497,27 €	201 773,16 €	+ 50 275,89 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	33 507,33 €	55 663,71 €	+ 22 156,38 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2025)	- €	50 122,08 €	+ 50 122,08 €
	Résultats 2025	33 507,33 €	105 785,79 €	+ 72 278,46 €
Total		185 004,60 €	307 558,95 €	+ 122 554,35 €
Restes à réaliser 2025	Investissement	- €	- €	- €
Résultats cumulés 2025 (y compris RAR)		185 004,60 €	307 558,95 €	+ 122 554,35 €
<i>Résultat de fonctionnement à affecter sur le budget 2026 (en investissement au 1068 ou en fonctionnement au 002)</i>				+ 50 275,89 €

3.2.1 Section de fonctionnement

Les dépenses **réelles** de fonctionnement s'établissent à **98 587,56 €**. Elles sont liées à des actions d'animation du site, de services aux entreprises, d'entretien des bâtiments...

- Dépenses de personnel : 43 419 €
- Entretien des locaux : 17 297 €
- Eau, énergie, électricité : 11 396 €
- Téléphonie-internet : 10 588 €
- Achats produits d'entretien : 1 134 €
- Copies : 1 620 €
- Versement à des organismes de formation : 3 000 €
- Taxe foncière : 7 754 €
- Dépenses diverses dont maintenance : 1 991 €

La maintenance liée aux bâtiments, l'entretien des espaces verts et les réparations sont désormais gérés par le service Patrimoine et Technique – budget principal.

Les principales recettes **réelles** de fonctionnement d'un montant de **155 981,12 €** concernent :

- La contribution du budget principal : 67 729 €.
- Les loyers et charges annexes payées par les entreprises hébergées : 85 338 €
- Le dégrèvement de la taxe foncière 2024 : 948 €

3.2.2 Section d'investissement

Les dépenses **réelles** d'investissement d'un montant de **1 226 €** concernent le remboursement des dépôts de garantie des baux résiliés en 2025.

Les recettes **réelles** d'investissement d'un montant de **2 754 €** concernent :

- Les dépôts de garantie des baux signés en 2025